

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACHETEURS**

## **Article 1 – Généralités :**

La société de ventes volontaires ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE Agrément 2009-693 est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de Commerce.

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE agissent comme mandataire du vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur habilité n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie le vendeur à l'acquéreur.

Le fait de participer à une vente aux enchères publique emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

La SVV ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

## **Article 2 – Préparation de la vente :**

### **2.1 – Description et estimation des objets :**

Le commissaire-priseur habilité procède à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise. Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou les des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

. Le commissaire-priseur habilité ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus sans garantie d'état, de fonctionnement et de qualité, ils sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Il s'agit de véhicules anciens parfois non utilisés depuis de nombreuses années pour lesquels les acquéreurs devront effectuer des réparations et contrôles légaux avant toute remise en circulation.

La SVV n'effectuera aucune démarche administrative d'immatriculation ou changement de carte grise, la liste des documents administratifs disponible étant signalée en début de vente. Certaines documents sont anciens et non informatisés, parfois certaines cartes grises n'ont pas été changées et sont au nom de précédents propriétaires. Dans tous les cas, les acquéreurs auront besoin d'avoir recours à la « téléprocédure complémentaire » afin de pouvoir effectuer les démarches administratives et/ou les services de la Fédération des Véhicules de Collection.

Si le vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

## **2.2 – Frais de vente et TVA :**

**Les frais applicables aux acheteurs sont variables en matière volontaire merci de lire la mention indiquée dans Interenchères et/ou les informations énoncées en début de vente.**

La TVA pourra être remboursée en cas d'exportation en dehors de l'Union Européenne. De même, un adjudicataire CEE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

Le montant de la TVA sera consigné entre les mains de ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE jusqu'à la réception de la preuve de l'exportation (document douanier d'exportation, DAU, sur lequel ESPACE ENCHERES SUD AQUITAINE devra figurer comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire) qui devra intervenir dans les 3 mois suivants la date de l'adjudication.

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur.

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE sera autorisées à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

## **2.3 – Publicité de la vente, catalogue :**

Les informations peuvent faire l'objet de modification ou de rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications seront portées à la connaissance du public.

## **2.4 – Exposition :**

En cas de vente aux enchères se déroulant en salle, sauf exception, le Commissaire-priseur habilité organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente.

Le lieu d'exposition sera précisé dans l'annonce de vente.

## **2.5 – Recours à un expert :**

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

## **2.6 – Retrait d'un bien de la vente :**

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le vendeur lui en fait la demande expresse.

## **Article 3 – Réalisation de la vente :**

La vente est publique et a lieu aux enchères.

### **3.1 – Organisation des modalités de la vente :**

#### **3.1.1 – Ordres d'achat:**

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- Par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.
- En ligne sur le site CONTACT@espace-enchere-sud-aquitaine.fr et sur les sites affiliés drouotlive.com, auction.fr et interencheres.live sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité.  
A : contact@espace-enchere-sud-aquitaine.fr

#### **3.1.2 – Enchères :**

Les enchères peuvent se faire :

- A la salle des ventes,
- Par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone), un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de ligne étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.
- En live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le prestataire assurant les retransmissions live.

Le Commissaire-priseur habilité décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment panne Internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé

que les ordres d'achat sont une facilité pour les clients.

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE ne peut être tenue pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

### **3.1.3 – Enchères en direct via INTERENCHERES :**

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte de votre carte bancaire (ni votre numéro de carte, ni sa date d'expiration ne seront conservés). Vous acceptez de ce fait que la société Interenchères communique à ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte bancaire. La société ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la société ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou global, de vos acquisitions, y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur,

Une majoration de 42€ TTC pour tout achat de véhicule.

### **3.1.4 – Enchères en direct et ordre d'achat secret via le service Live du site [interencheres.com](http://interencheres.com) :**

#### **Enchères en direct :**

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiqués en clair). Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte bancaire.

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchères en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

#### **Ordre d'achat secret :**

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

#### **Adjudication :**

Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchères portée en direct ou par le biais d'un ordre

secret d'achat secret, vous autorisez ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- **Pour les véhicules volontaires** : majoration de 35€ HT par véhicule (soit +42€ TTC par véhicule)

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

### **3.1.5 – Organisation matérielle de la vente :**

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de la salle des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères. Il détermine le montant de la mise à prix et des paliers d'enchères. L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

### **3.2 – Adjudication : transfert de propriété**

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE.

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle pleinement transférée à l'adjudicataire qu'une fois celui-ci aura payé le prix, incluant les frais et que le Commissaire-priseur habilité l'aura effectivement encaissé.

Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication.

Dans l'intervalle séparant l'adjudication de l'enlèvement du lot, des frais de stockage seront facturés à l'adjudicataire à compter d'une semaine suivant la vente :

Pour les véhicules particuliers, les frais de stockage s'élèvent à 10€ HT/jour.–

Procès-verbal :

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères

publiques qu'il dirige.

### **3.3 – Droit de préemption de l'Etat :**

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

### **Article 4 – Formalités postérieures :**

#### **4.1 – Paiement du prix par l'adjudicataire :**

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- Par carte bancaire : VISA ou MASTERCARD
- Par virement bancaire en euros : dans cette hypothèse, les frais bancaires de virement seront facturés intégralement, en sus, à l'adjudicataire. Ce virement se fera à l'ordre soit d' ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE  
Il sera demandé à l'acquéreur d'indiquer son nom et son numéro de bordereau D'adjudication sur son formulaire de virement.
- Aucun règlement par chèque ne sera accepté.

- En espèces : jusqu'à 750€ pour les commerçants français.  
Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Jusqu'à 15 000€ pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs passeports et d'une attestation fiscale de non-imposition en France.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus- rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur habilité d'accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

**ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.**

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE se réserve le droit d'annuler à tout moment la vente en cas de défaillance de l'adjudicataire et de remettre le bien en ventes immédiatement.

Eventuellement, par application de l'article L321-14 du Code de commerce : « A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant,

notamment :

- Les frais consécutifs à sa défaillance
- Le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères
- Les frais de stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50€ par jour et par objet.

#### **4.3 – Enlèvement des biens achetés :**

**L'adjudicataire pourra récupérer les lots qu'il a acquis, sur rendez-vous, auprès de la société ESPACE ENCHERESUD AQUITAINE à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.**

### **Article 5 – Dispositions diverses :**

#### **5.1 – Renonciation temporaire à un droit :**

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

#### **5.2 – Nullité / Divisibilité :**

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

#### **5.3 – Prescription :**

Par application à l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

#### **5.4 – Loi applicable / Juridiction compétente :**

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Mont de Marsan

#### **5.5 – Election de domicile :**

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

## **5.6 – Droit d'accès et de rectification aux données nominatives :**

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi informatique et liberté du 06 Janvier 1978 modifiée.

### **Article 7 – RGPD :**

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre établissement. Notre société pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

### **Article 8 – TEMIS :**

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de espace enchere sud aquitaine ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

#### **(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS**

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la ESPACE NECHERE SUD AQUITAINE.

#### **(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)**

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-

priseurs ».

### **(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS**

**Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.**

**L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.**

### **(4) Durée d'inscription**

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

### **(5) Responsabilités**

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

### **(6) Droits des personnes**

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE.**
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de

CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

**Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction).**

#### **(7) Coordonnées de l'Enchérisseur**

**Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer ESPACE ENCHERE SUD AQUITAINE tout changement concernant ses coordonnées de contact.**